

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 octobre 2022**

Nombre de conseillers : 10  
En exercice : 10  
Présents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nadine MARTIN-FERRÉ, Maire, en session ordinaire.

Date de la Convocation : 13 octobre 2022

Date d’Affichage : 25 octobre 2022

Présents : MARTIN-FERRE Nadine – GIRAUD Marc – CHAMPION Kalyne – PESCHE Nicole – PIAU Valérie – DESMONTILS Olivier – PAILLARD Alain

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : GAUTHIER Clarisse, LAMY Anthony, JULLIOT Alexandre

Non excusé :

Secrétaire : GIRAUD Marc

**Délibération n° 20221020\_05**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE COSMES**

Mme le Maire donne lecture de la délibération du 30 septembre 2022 de la commune de Cosmes concernant la demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cosmes pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette participation financière s'élève à 730 € et concerne deux enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cosmes.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le 25 octobre 2022,

Le Maire,

Nadine MARTIN-FERRÉ

